

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2024

DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE EN
MATIÈRE ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE, ENVIRONNEMENTALE, ÉNERGÉTIQUE, DE
TRANSPORT, DE SANTÉ ET DE CIRCULATION DES PERSONNES - (N° 631)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 85

présenté par
M. Gosselin

ARTICLE 14

I – À l'alinéa 88, substituer aux mots :

« à ses »

le mot :

« aux ».

II. – En conséquence, au même alinéa 88, substituer aux mots :

« résultat de l'exercice d'une »

les mots :

« afférentes à son ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel